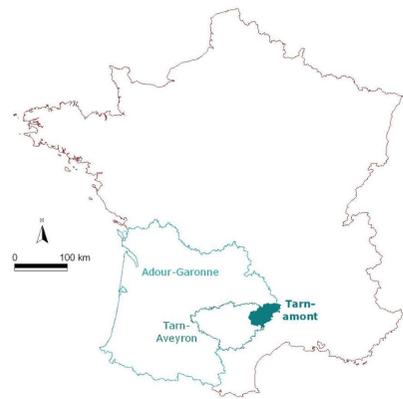


Commission locale de l'eau SAGE Tarn-amont



SAGE TARN-AMONT

**Commission locale de l'eau
Comité de rivière
1^{er} décembre 2022**

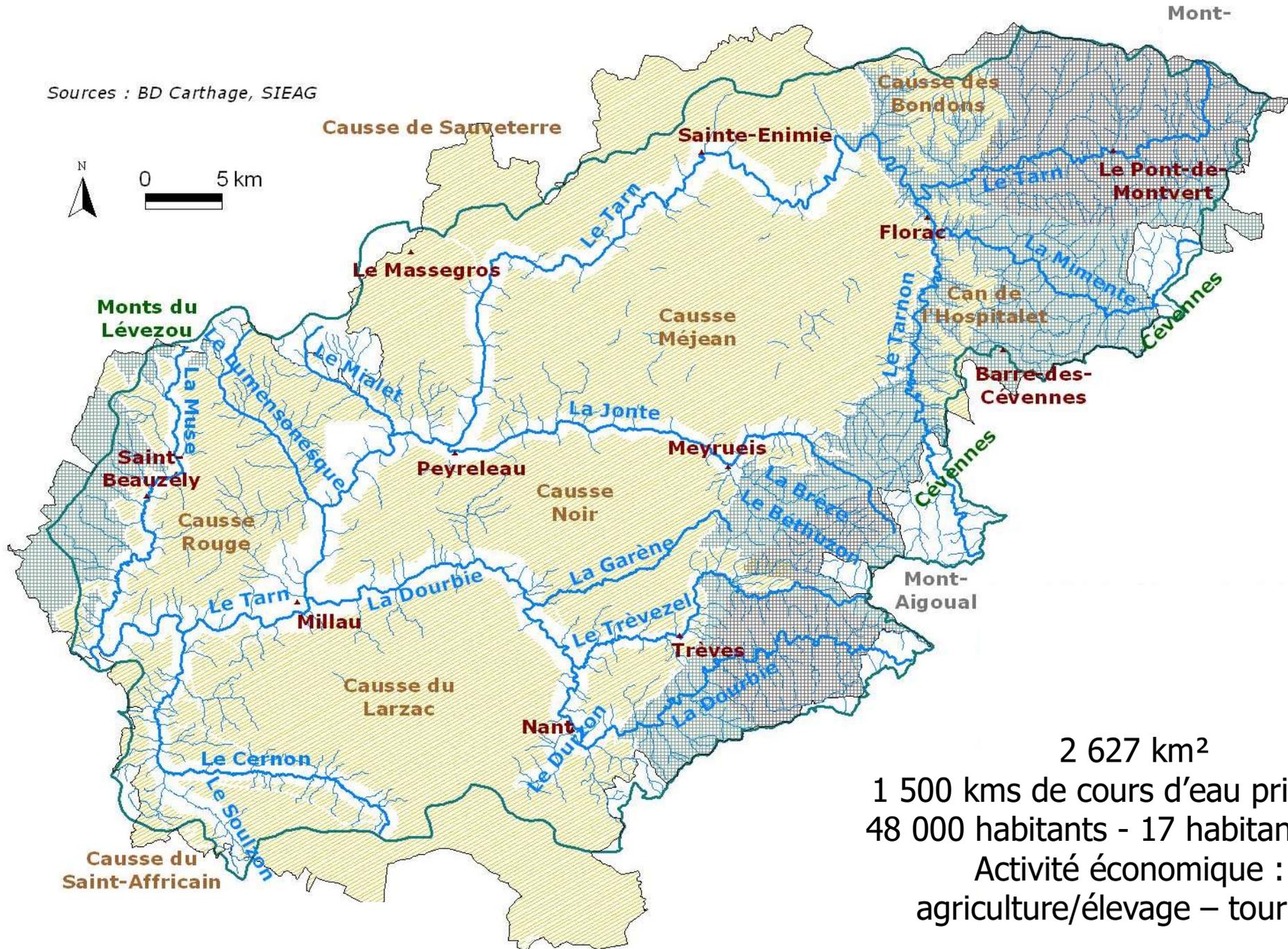
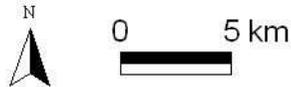
Ordre du jour :

*Partage d'expériences sur l'organisation de services
d'eau potable et d'assainissement (matin)*

*Sécheresse 2022 sur le territoire du Tarn-amont :
suivi de la ressource en eau, bilan,
perspectives (après-midi)*



Sources : BD Carthage, SIEAG



2 627 km²
1 500 kms de cours d'eau principaux
48 000 habitants - 17 habitants/kms²
Activité économique :
agriculture/élevage – tourisme

Commission locale de l'eau Comité de rivière

La commission locale de l'eau (CLE) est une assemblée délibérante sous l'égide de laquelle est élaboré ou révisé le projet de SAGE.

Elle suit l'application du SAGE (L212-4 du code de l'environnement).

44 MEMBRES DE LA CLE

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS
ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

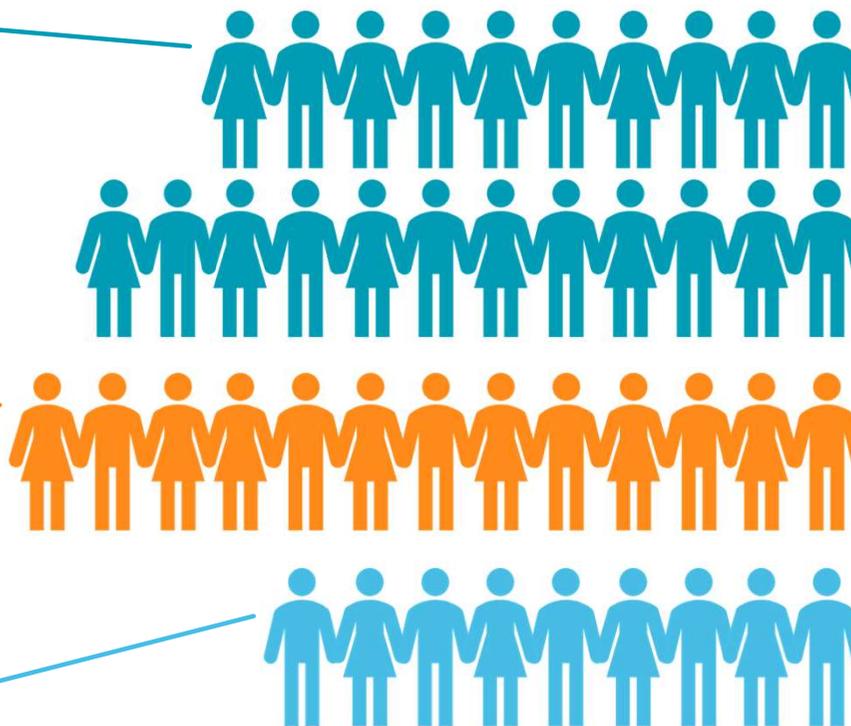
50 %
22 MEMBRES

COLLÈGE DES USAGERS, DES
PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET
DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

30 %
13 MEMBRES

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE
L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS INTÉRESSÉS

20 %
9 MEMBRES



BUREAU
DE LA CLE

Organisation de la structure porteuse : Syndicat Tarn-amont : compétences, missions et outils mis en œuvre

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

Comité syndical (9 CCs- 23 membres)

(délibèrent, élaborent le budget, mettent en œuvre la politique de gestion de l'eau...)

Bureau syndical

Commission locale de l'eau (CLE)
Comité de rivière Tarn-amont

élaborent le SAGE, le contrat de rivière, donnent un avis sur les projets structurants dans le domaine de l'eau...

COMPÉTENCES GEMAPI & GEMAPI COMPLÉMENTAIRE

Enjeux

- Gestion intégrée de bassin versant (animation territoriale)
- Prévention des inondations
- Gestion des cours d'eau

Outils

- SAGE²/contrat de rivière Tarn-amont



- Papi³
- PPG⁴ cours d'eau

Comités de pilotage (Copil)

Élaborent le Papi d'intention, le Papi complet, le PPG...

1- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; 2- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux ; 3- Plan d'action de prévention des inondations ; 4- Programme pluriannuel de gestion

Thème 1 : Partage d'expériences sur l'organisation de services d'eau potable et d'assainissement

En référence aux documents du SAGE Tarn-amont : Enjeu 1, objectif C, sous-objectif C.1 Organiser les services publics de l'eau à une échelle pertinente et viable ;

Et au Contrat de rivière 2019-2024 : action C.1 Gouvernance du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement).

Interventions :

- Communauté de communes Gorges Causses Cévennes : retour d'expérience sur le transfert de la compétence mis en place prise le 01/01/2020,
- Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires : transfert de la compétence programmé au 01/01/2023,
- SIAEP du Causse Noir : élaboration d'un schéma directeur eau potable,
- Communauté de communes Millau Grands Causses : élaboration des schémas directeurs eau potable, assainissement et eaux pluviales en préparation du transfert de compétence,
- Possibilités d'interventions des autres gestionnaires du territoire pour un point d'avancement.